

## Anti-directive

- **L'appel de l'UNACOM  
aux chasseurs français**
- **Combattre est un honneur,  
ne nous méprenons pas**

## Appel de l'U.N.A.C.O.M.

### Chasseurs, battez-vous !

**T**ous ceux qui ergotent sur l'après-directive, en annonçant que l'Europe en promulguerait une plus stricte et réductrice, si celle de 1979 était abrogée ou annulée, témoignent ainsi qu'ils s'enferment dans un "confort intellectuel" qui évite tout simplement de penser, de réfléchir et surtout d'agir !

L'U.N.A.C.O.M. et le Collectif anti-directive, avec l'assentiment et la caution de leurs avocats spécialisés, Me Jean-Pierre Spitzer et Me Elisabeth de Boissieu, sont très sereins pour l'avenir, si la directive était "dynamitée" (enfin!). Pas de vide juridique dans ce cas bien entendu.

En effet, la directive n'est qu'un élément parmi tant d'autres de textes de droit très hiérarchisés et traitant de la protection des espèces - on parle aujourd'hui de "biodiversité" - . L'Europe, la France et 43 autres États, européens ou non, ont ratifié la Convention de Berne dont la valeur juridique, parce qu'elle débordait largement des frontières de l'Union Européenne, jouit d'une portée plus importante que la directive, qui n'est en fait qu'un acte de "droit dérivé", alors que ladite Convention est bien plus que cela, puisqu'elle illustre un accord international, moins important qu'un Traité, mais d'une valeur supérieure au droit dérivé. La Convention de Berne est aussi partie intégrante de l'ordre juridique communautaire.

Comme le constate Georges Riboulet, avec la caution des avocats de l'U.N.A.C.O.M. bien sûr : "L'on peut donc affirmer que la Convention de Berne, régulièrement régularisée et appliquée par l'ensemble des États ayant procédé à sa ratification, a force supérieure à nos lois internes" (qu'elles soient européennes ou nationales).

En quoi cette Convention nous intéresse-t-elle, nous chasseurs ?

Et bien, elle est surtout bien moins restrictive que la directive "Oiseaux".

Elle n'évoque nullement une interdiction catégorique de la chasse sur le trajet de retour des oiseaux migrateurs, construction totalement artificielle d'une Europe infiltrée dès 1979 par les thèses "verdâtres" anti-chasse.

Par ailleurs, elle tient compte aussi de ce qu'on appelle le "principe de subsidiarité", c'est à dire que les États signataires restent maîtres de leur décisions concernant les périodes de chasse, c'est à dire ont toute liberté de fixer eux-mêmes les dates d'ouverture(s) et de fermeture(s).

En ce qui concerne la directive, et pour résumer la situation à l'extrême : le ver était dans le fruit dès l'origine ; il fallait jeter le fruit, ce qui n'a pas été fait. Mais ceux qui auraient pu ou dû le faire, résistent aujourd'hui, ne veulent pas

recourir à cette solution !

De ce fait, des décisions injustes, contestables ont été prises et l'on a entretenu l'erreur et l'équivoque de 1979 à nos jours.

C'est pour sortir de cette équivoque qui fait que ce texte européen a conduit à la condamnation de quantité de chasseurs, notamment français, que se batte l'U.N.A.C.O.M. et le Collectif anti-directive.

Unissez-vous à ce combat qui représente aujourd'hui la seule alternative à celle d'une chasse amoindrie, toujours plus réduite, limitée, encadrée, brimée.

C'est en plus une œuvre de salut public, face à un texte inique car sans légitimité juridique. Les Européens que nous sommes doivent exiger un droit et des règles justes, respectueux des traités et des processus de droit élémentaires, desquels s'est affranchie la directive "Oiseaux" dès son origine, en 1979. Il a fallu toute la persévérance et la détermination de l'U.N.A.C.O.M. et du Collectif pour ne pas céder aux sirènes des défaitistes...

Avec nous, battez-vous pour gagner ce combat cynégétique et citoyen ! ■

## UNACOM en Assemblée

L'Assemblée générale de l'U.N.A.C.O.M. aura lieu à Château-Thebaud (44) le 13 juin prochain à partir de 9h30.

Notons au passage que Georges Riboulet a adressé dernièrement une lettre de remerciement à Henri Sabarot, Président de la F.D.C. 33, pour tout ce qu'il fait en faveur de l'U.N.A.C.O.M. et pour l'atteinte de l'objectif qu'elle poursuit : l'abrogation de la directive "Oiseaux". Il en profite pour le féliciter pour son élection à la Présidence du C.A. de l'O.N.C.F.S. et pour sa Légion d'Honneur. Par contre, le vieux lion médocain s'en prend vertement à la F.A.C.E. dans ce courrier.

Voici ce qu'il exprime : "ces deux distinctions, que vous méritez, vous honorent pour le juste combat que vous menez avec dévouement pour la cause de la chasse française.

On ne peut pas en dire autant pour la F.A.C.E. et ceux qui la soutiennent, qui célèbrent les 30 ans de la directive et l'accord avec Birdlife !

Les élus cynégétiques et politiques qui se taisent et n'agissent pas pour dénoncer l'illégalité de la directive "Oiseaux" sont aujourd'hui sans légitimité".

C'est sévère, mais cela reflète bien l'opinion d'une base contestataire qui grandit.